

trouvé que ses affirmations étaient en partie inadmissibles, et que les matériaux qu'il proposait étaient en partie aussi insuffisants. Il nous reste encore à tenter, de notre côté, un essai pour créer une base plus solide; car il nous paraît impossible d'aller au delà, étant donné l'état actuel des travaux de liturgie générale et de musique (Voir dans le corps du chapitre).

CHAPITRE III

L'EXTENSION DU RITE ROMAIN
DANS LE NORD ET L'OUEST DE L'EUROPE
APRÈS SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

I. Les Bénédictins pionniers de la liturgie romaine.

Les grands travaux de saint Grégoire, la place importante qu'il conquiert à la papauté parmi les peuples germano-chrétiens, la gloire qui entoura bientôt sa personnalité aux yeux de la postérité reconnaissante, ont comme marqué toutes les créations de ce grand homme du sceau impérissable d'une époque heureuse. Dans toutes les branches où il a ouvert la voie ou fait des innovations, on s'est imaginé qu'il avait réalisé l'idéal de la vie chrétienne¹. Dans le champ de la science théologique et de l'hagio-

¹ De Rossi dit très bien à ce sujet, dans le *Programma* rédigé par lui di un concorso letterario in occasione del XIII centenario dell' elezione di S. Gregorio il Grande al sommo pontificato, Roma, 1891, p. 1 : *Il Pontificato di Gregorio e le sue insigni doti di governo, di zelo apostolico e di eroiche virtù furono l'esemplare, al quale mirarono i successori di lui per lungo corso di anni e di secoli. Così sul sepolcro di Bonifazio quarto fu scritto :*

*Gregorii semper monita atque exempla Magistri
Vita, opere ac dignis moribus iste sequens;*

e su quello di Onorio primo :

*Sanctiloqui semper in te commenta Magistri
Emicuere...*

*Nam qui Gregorii tanti vestigia iusti
Dum sequeris cupiens et meritumque geris.*

Voulait-on donner une grande louange à un pape, on l'appelait un véri-

graphie, la postérité s'est appuyée sur saint Grégoire; de même le développement actif de la liturgie romaine a paru avoir atteint avec lui provisoirement son terme. Elle était entrée désormais dans une période où le texte paraissait si bien codifié, où les lignes fondamentales du système du chant liturgique des Heures canonicales et de la Messe semblaient si bien établies, que l'ensemble portait en lui-même sa meilleure recommandation et possédait des avantages devant lesquels tous les autres rites restaient relégués dans l'ombre.

Les successeurs de saint Grégoire. — D'un côté, les successeurs sur le siège de Pierre du grand organisateur reconnurent la haute importance et la puissance civilisatrice des solennités liturgiques. Une preuve suffisante de ce fait est la fondation à Rome de nombreux monastères auprès des grandes basiliques, avec cette prescription expresse que leurs moines devaient célébrer l'office divin dans les basiliques attenantes¹. La mention fréquente et emphatique des cantilènes, que l'on retrouve désormais et pour longtemps dans les biographies des papes du *Liber pontificalis*², montre l'intérêt qu'éveillait le chant liturgique, et les progrès qu'il fit, après que saint Grégoire eut créé la *Schola cantorum* et l'eut pourvue d'une dotation. D'un autre côté, les nombreux pèlerins, prêtres ou laïques qui, à cette époque, arrivaient à Rome de toutes les parties de l'Europe, étaient si frappés des merveilles qu'ils voyaient dans la ville sainte, de la magnificence de l'office divin, qui semblait faire descendre le royaume du ciel sur terre, de l'éclat céleste de l'admirable chant grégorien, que souvent les papes reçurent les demandes des peuples et de leurs missionnaires de créer, dans les pays loin-

table successeur du grand Grégoire. Cela seul prouve suffisamment quelle grande influence cet homme a exercée sur le développement de l'Eglise et de la société chrétienne depuis le commencement du VII^e jusqu'au milieu du IX^e siècle. Il était et il est encore l'idéal d'un pape. Comme nous le montrerons ailleurs, si Dieu veut, le fait qu'un parti, dans le clergé séculier, au commencement du VII^e siècle, se montra mécontent de quelques réformes et ordonnances de Grégoire et lutta longtemps contre lui, non sans succès, n'est nullement en contradiction avec ce que nous avons dit (Duchesne, *Lib. pont.*, t. I, p. 320; t. II, p. 43).

¹ Cf. S. Greg., epist. IV, 18; X, 61 (*P. L.*, t. LXXVII, col. 687, 1114); Duchesne, *loc. cit.*, t. I, p. 397, 410, 418, 506; *Origines du culte chrétien*, p. 437; Batiffol, *loc. cit.*, p. 54-65.

² De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 127.

tains nouvellement convertis, de semblables moyens d'édification. Quel aurait été le moyen plus propre à remplir cette fin, sinon d'introduire chez eux ce qui avait fait déjà ses preuves sous Grégoire, d'imiter la célébration du service divin, telle qu'elle existait à Rome? Et pour cela s'offrait la création d'une *Schola*, d'une corporation de personnes, qui se consacraient exclusivement à l'exécution du chant sacré, moyen excellent qui leur permettait d'envoyer de Rome des maîtres de chant dans les lieux qui les demandaient. La *Schola*, regardée comme un institut professionnel du chant liturgique, rivalisait sans doute, dans l'accomplissement de cet art sacré, avec les moines des monastères, qui célébraient l'office dans les basiliques, et qui s'efforçaient d'exécuter les prescriptions de Grégoire.

Influence des missionnaires sur la liturgie. — On doit ajouter que les missionnaires de ce temps, les fils spirituels de Grégoire, les compagnons et les successeurs des Bénédictins Augustin de Cantorbéry, Laurence et Mellitus, puis Amand, Théodore, Kilian, Willibrord, Corbinien, Boniface, etc., prenaient leur direction à Rome. Les monastères qu'ils fondèrent dans les forêts de la Germanie, dans les plaines de la Flandre, dans les îles Britanniques ou plus tard dans les pays scandinaves, furent des pépinières de la liturgie romano-grégorienne. Et là où, en Espagne et en Sicile, le croissant cédait la place à la croix, les zélés Bénédictins implantaient dans leurs églises et leurs moutiers nouvellement construits la bannière de la liturgie de Saint-Pierre de Rome, cette église où leurs confrères, les habitants des trois monastères romains, chantaient chaque jour solennellement l'office divin, d'après l'ordre du pape¹.

L'office romain. — A Rome même, l'autorité ecclésiastique — et les membres de la *Schola* et des monastères dans leurs limites respectives — s'efforçaient de maintenir ce qu'avait créé Grégoire ou d'entretenir et de faire progresser ce qui existait auparavant, mais que Grégoire avait renouvelé. L'anonyme Franc qui, au VIII^e siècle, décrit l'*ordo* romain dans le *Codex 349* de la

¹ S. Beda Ven., *Hist. Eccl. angl.*, lib. IV, c. XVIII; Labbe, *Concil.*, t. VI, col. 1452, *Capitulare S. Gregor. II*; Duchesne, *loc. cit.*, t. I, p. 397, 418; Karup, *Histoire de l'Eglise catholique en Danemark*, Bruxelles, 1861, p. 5, 12, 13.

Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall¹, dit que le premier le pape Damase, aidé par saint Jérôme, institua et ordonna l'*ordo* ecclésiastique de Jérusalem. Cela concorde entièrement avec ce que nous apprend la *Peregrinatio Sylviæ*, qu'à Jérusalem, vers 380, un *ordo* de l'office avec antiennes, oraisons, etc., était déjà formé, avant qu'on le connût en Occident, et avec ce que rapporte saint Grégoire (epist. XII) des usages liturgiques implantés à Rome par saint Damase, enfin, avec une indication de Florus de Lyon vers 840 qui, dans une *Invectio canonica*², dit que l'affluence de la foule, l'armée des moines et les troupes des clercs avaient implanté d'abord à Jérusalem avec grande solennité et sans interruption, nuit et jour, le chant des psaumes et des hymnes, ce qui avait été imité dans d'autres églises et dans d'autres pays, jusqu'à ce que progressivement la tiédeur vint à paraître et à s'étendre (*tepiditas crescit succrescere*), ce qui avait été l'origine de plusieurs variations dans le chant. Après Damase, continue l'anonyme, les papes Léon, Gélase, Symmaque, Boniface et Grégoire le Grand furent les *cultores cantus et ecclesiastici ordinis*, puis le pape Martin et enfin les abbés Catalenus et Maurianus de Saint-Pierre et *domnus Virbonus Abba*³.

¹ *Ordinem ecclesiasticum descriptum de Hierosolyma adiuvante sancto Hieronymo instituit et ordinavit*, publié par l'abbé Gerbert (*Mon. vet. liturg. alemanicæ*, S. Blas., 1779, t. II, p. 175-195), et en partie par fragments dans Batiffol (*loc. cit.*, p. 339 sq., en particulier p. 349).

² *Codex 681*, à Saint-Gall, p. 42.

³ L'âge de ce document est difficile à déterminer. Le P. Morin l'attribue à la fin du VIII^e siècle. Ce qui semblerait appuyer cette opinion, c'est qu'à cette époque (c'était le moment de l'introduction du rite grégorien dans l'empire franc), beaucoup de prêtres, religieux et séculiers, allaient à Rome pour voir comment le rite en question y était exécuté, et pour en faire le sujet de traités. Dans ces derniers, on ne peut méconnaître un ton de controverse, qui s'harmonise bien avec les événements qui se produisirent lors de la suppression de l'ancien rite dans l'empire franc. D'un autre côté, quelques points semblent témoigner d'une plus haute antiquité, fin du VII^e ou début du VIII^e siècle. La partie qui contient la discussion et l'apologie (elle ne se trouve malheureusement pas dans l'ouvrage de M. Batiffol, mais elle est dans Gerbert, *loc. cit.*, p. 185) se rapporte mieux, à en juger par la vivacité du ton, au temps où le rite irlandais et la règle de Colomban d'une part, et d'autre part le rite romain et la règle de saint Benoît étaient en conflit dans les monastères. L'application des sept sceaux de l'Apocalypse à l'hérésie qui est venue de l'Ouest et du Nord se fait très bien aux Irlandais dans la bouche du champion du romanisme. Il y avait eu alors six conciles généraux contre

L'arrêt relatif que nous remarquons dans l'histoire du développement de la liturgie et de l'office après saint Grégoire s'explique ainsi : la liturgie est l'expression de la vie de l'Église, et les changements, les créations nouvelles sur ce terrain sont un point dans le grand drame de la perfection des saints de ce monde; ils sont intimement unis aux événements de l'histoire séculière et de l'histoire ecclésiastique. Mais le caractère du VII^e et du VIII^e siècle dans l'État est celui d'une époque de décadence. L'Empire est un corps usé, qui se décompose dans ses parties; de tous côtés les Barbares, comme des loups affamés, arrachent l'une après l'autre les pièces du grand empire. Partout, cet Empire est ouvert aux hordes sauvages, qui s'y précipitent comme des flots indomptés. En de pareils jours, on ne peut songer à une création nouvelle; il s'agit, avant tout, de préserver ce qui a été épargné par la tempête; les pasteurs des églises doivent consacrer tous leurs efforts à faire bénéficier les nouveaux venus des bienfaits du christianisme, à les initier au sentiment esthétique, à l'art du chant, au sens du beau et du sublime, et pour cela la liturgie leur est d'une grande utilité. C'est pourquoi voyons comment, dans les siècles suivants, les idées de Grégoire furent acceptées et réalisées avec énergie en Angleterre, dans les Gaules, en Germanie.

six hérésies correspondantes; la septième serait l'opposition des Irlandais, dont on avait beaucoup de choses à redouter. Le dernier pape dont il est parlé est saint Martin I^{er}, qui mourut en exil pour n'avoir pas cédé aux Byzantins. Les travaux des papes postérieurs, ou du moins de quelques-uns d'entre eux, jusqu'à Hadrien et Léon III, auraient bien pu trouver une mention à la fin du VIII^e siècle. Les deux premiers abbés, Catalenus et Maurianus, s'appellent simplement « abbés de Saint-Pierre »; le troisième, Virbonus, porte le qualificatif de *domnus*, ce qui indique qu'il était encore en vie (cf. *Reg. S. Bened.*, c. LXIII). Ce document, qui, comme on l'a remarqué plus haut, a été jeté dans la discussion il y a peu de temps, a l'attrait de la nouveauté, et, comme le nouveau est souvent surfait, on doit se garder ici d'attendre trop de ses indications pour notre sujet. Ces renseignements fournis sur les trois abbés produisent, dans tous les cas, l'impression d'un plaidoyer *pro domo* en faveur des intérêts familiaux ou scolaires, dans le but de glorifier des supérieurs monastiques vénérés.

II. L'office chez les Anglo-Saxons.

L'initiateur du mouvement et de la transformation à la suite desquels le rite, le *cursus* et le chant romains devaient pénétrer peu à peu dans tout l'Occident, fut le jeune peuple des Anglo-Saxons converti par les disciples de saint Grégoire. Les descriptions du vénérable Bède nous font suffisamment connaître l'impression que fit sur les païens du Kent le chant des Bénédictins de Rome¹, chant que les disciples anglo-saxons de ces moines romains maintinrent pendant longtemps à Cantorbéry, comme nous le verrons bientôt, dans tout son éclat.

La liturgie romaine en Angleterre. — Mais ce n'est pas de la capitale du royaume de Kent, du moins ce n'est pas d'elle seule, que devait sortir la grande école de chant d'Albion, mais bien de Rome même, grâce à Benoît Biscop, descendant d'une noble famille anglo-saxonne comme Wilfrid. Une deuxième école devait être formée dans la lointaine Northumbrie, où se décida la lutte aiguë au sujet de la fête de Pâques, entre les partisans des moines irlandais et les chefs du peuple anglo-saxon récemment converti; lutte qui, finalement, se termina en faveur de l'observance romaine actuellement pratiquée. On dut ce résultat aux efforts de saint Wilfrid (synode de Whitby, 664).

Durant les longues années que Benoît Biscop passa à l'étranger, à Rome et à Lérins, son ami Wilfrid, sacré évêque sur ces entrefaites, séjourna souvent dans le Kent, et il y fut ravi par les beaux chants de l'église de Cantorbéry. Il connaissait très bien le chant des églises des Gaules, qu'il avait habitées longtemps; mais le chant de Cantorbéry devait lui rappeler celui qu'il avait entendu à Rome avec Benoît Biscop, aux jours de sa jeunesse. Il n'eut pas de repos qu'il n'eût obtenu deux chantres de Cantorbéry, pour introduire ce chant et la règle de saint Benoît dans son monastère de Ripon². C'étaient les chantres Aedde et Ae-

¹ S. Bedæ Ven., *Hist. Eccl. angl.*, t. 1, p. 25, 26.

² *Sed et sonos cantandi in ecclesia, quos eatenus in Cantia noverant, ab hoc tempore (669) per omnes Anglorum ecclesias discere cœperunt; primusque, excepto Iacobo (diacre romain) de quo supra diximus, cantandi magister Nordanhymbrorum ecclesiis Aeddi cognomento Stephanus fuit,*

nan, tous deux d'origine anglo-saxonne, comme Wighard, leur compagnon, qui fut envoyé à Rome pour y être sacré évêque de Cantorbéry. Sans doute, ils avaient¹ été aussi instruits par les disciples romains de saint Grégoire dans toutes les branches de la science et de la discipline ecclésiastiques². Cela se passait en 668 ou au plus tard dans les premiers mois de l'année suivante.

Dix ans après (678), Benoît Biscop, qui avait achevé sa nouvelle fondation de Wearmouth, fit son quatrième voyage à Rome, afin d'y obtenir ce qui lui semblait encore nécessaire pour le parfait établissement de son monastère. Il obtint du pape Agathon (678-682) l'autorisation d'emmener avec lui en Angleterre Jean, archichantre de Saint-Pierre et abbé de Saint-Martin, qui devait enseigner le chant à ses moines. Jean reçut aussi du pape l'ordre d'étudier l'état de l'Église anglo-saxonne et d'en adresser un rapport à Rome.

L'abbé Jean consacra en grande partie les deux années de son séjour en Angleterre (678-680) à enseigner le chant dans le monastère de Wearmouth, « comme Vos Révérences se le rappellent encore, » disait vers 700 un anonyme, dans un discours adressé aux moines de ce monastère, en l'honneur du bienheureux Biscop, peu de temps après sa mort. Jean y enseignait « la façon canonique du chant et de l'office divin d'après le rite de

invitatus de Cantia a reverentissimo viro Wilfrido (S. Bedæ, *loc. cit.*, t. iv, p. 2; P. L., t. xciv, col. 174 b). — *Egbertus quoque, rex Cantuariorum religiosus, pontificem nostrum (Wilfrid) ad se accersivit, et illic (dans le Kent) presbyteros multos... ordinavit. Ideo autem venerabiliter vivens, omnibus carus, episcopalia officia per plura spatia agens, cum cantoribus Aedde et Aeonan... regionem suam cum regula S. Benedicti, instituta ecclesiarum Dei bene meliorabat* (Vita Wilfridi, auctore Eddio Stephano, ed. Raine, *The historians of the Church of York*, London, 1879, t. 1, p. 22). On voit que ce deuxième passage est une autobiographie.

¹ Ce fut le cas pour leur compagnon Wighard et pour Putta, évêque de Hrofi (Rochester, 669 à environ 675), auparavant moine de Cantorbéry, que l'historien de son temps appelle *maxime modulandi in ecclesia more Romanorum, quam a discipulis beati papæ Gregorii didicerat, peritum* (S. Bedæ, *loc. cit.*, t. iv, p. 2; P. L., *loc. cit.*, col. 175 a).

² *Eo autem tempore miserat Egbertus Cantuariorum rex de Britannia electum ad episcopatus officium virum nomine Uigghardum, qui a Romanis beati papæ Gregorii discipulis in Cantia fuerat omni de ecclesiastica institutione sufficienter edoctus* (Vita S. Benedicti, auct. Ven. Bedæ, c. iii in Bedæ, *Opera historica*, ed. Stevenson, Londini, 1841 [*English Historical Society*], p. 141; P. L., t. xciv, col. 715 a).

l'Église romaine et apostolique¹ ». Beaucoup d'autres monastères profitèrent de la présence de l'abbé romain en Angleterre et envoyèrent des moines à Wearmouth pour y recevoir ses leçons; d'autres l'invitèrent chez eux, pour l'entendre et s'instruire. De plus, avant son retour à Rome, Jean laissa à Wearmouth² un *ordo* écrit pour les fêtes de toute l'année ecclésiastique. Le chant et l'*ordo* enseignés par l'abbé étaient sans nul doute ceux qui étaient employés alors à Rome, et correspondaient exactement à l'*ordo* que l'on a vu en vigueur sous le pape Agathon.

Le précieux *Codex* était encore conservé à l'époque du vénérable Bède († 735) dans la bibliothèque de ce monastère, et dans le voisinage beaucoup l'avaient transcrit (Beda, *loc. cit.*, *a multis circumquaque*).

Un monastère, frère de Saint-Pierre de Wearmouth, Saint-Paul de Jarrow, fut construit par Benoît en 682 et mis sous la direction de l'abbé Ceolfrid, son disciple dans le monastère de Saint-Augustin de Cantorbéry (669 et 670). La façon de chanter et de réciter les Heures enseignée à Wearmouth fut introduite dans ce nouveau monastère³. On raconte que pendant le dernier voyage à Rome de Benoît Biscop, son remplaçant l'abbé Sigfrid rappela à Wearmouth tous les moines du nouveau monastère, de sorte qu'il ne resta à Jarrow que l'abbé Ceolfrid et un enfant (*unus puerulus*), l'auteur lui-même du récit ou celui qui lui en a rendu compte. Après que la communauté eut quitté la

¹ S. Beda, *Opera hist.*, ed. Stevenson, t. 1, p. 336 (*P. L.*, t. xciv, col. 199 sq.).

² *Et ordinem videlicet ritumque canendi ac legendi viva voce præfati monasterii cantores edocendo, et ea, quæ totius anni circulus in celebratione dierum festorum poscebat literis mandando, quæ hactenus in eodem monasterio servata, etc.* (Beda, *Hist. Eccl. angl.*, t. iv, p. 18 [*P. L.*, t. xciv, col. 200]; cf. *Vita S. Benedicti*, dans Stevenson, *loc. cit.*, p. 144 : *Quæ hactenus in eiusdem monasterii bibliotheca memoriæ gratia servantur* [*P. L.*, t. xciv, col. 717 c; cf. col. 721 c]). L'ancienne *Hist. abb. Gyrvensium* contient ce qui suit : *Iohannem... qui nos abundanter ordinem cantandi per ordinem et viva voce simul et litteris edocuit*. Ce livre fut écrit très peu de temps après la mort de Wilfrid (717). Le héros de cet auteur était Ceolfrid, tandis que Bède fait de Benoît le principal personnage de son récit.

³ *Eundem cantandi legendique ritum omnem canonicum, quem in priori monasterio (Wearmouth) servabant, ibi quoque celebrandum suscepit... psalmos cantare... legere... antiphonas sive responsoria dicere* (*Hist. abb. Gyrvensium*, *loc. cit.*, p. 322).

maison, Ceolfrid se vit forcé, à son grand regret, de chanter seul avec l'enfant tout l'office et les psaumes sans antiennes; mais ils chantèrent aussi solennellement qu'ils purent Vêpres et Laudes avec antiennes¹. Ainsi donc, nous retrouvons la prééminence donnée aux Laudes et aux Vêpres dans l'extrême Nord, et dans un monastère fils de l'Église romaine, uni à sa mère par les liens les plus étroits et tout récemment érigé par elle².

Le chant et l'*ordo*, enseignés par l'abbé Jean et laissés par lui en Angleterre, sont sans doute les mêmes que Cantorbéry reçut vers le même temps des envoyés de Rome Théodore et Adrien, ou plutôt ils avaient été déjà modifiés à Cantorbéry, au point d'être en conformité avec la nouvelle forme enseignée et laissée par Jean, c'est-à-dire avec la dernière revision de l'*ordo* romain, s'il y en avait eu une depuis saint Grégoire le Grand. Soixante ou soixante-dix ans plus tard, le concile de Cloveshoe (747) décidait qu'aux grandes fêtes de l'année et *dominicæ dispensationis*, le chant se ferait à la façon romaine : *Cantilenæ modus, iuxta exemplar videlicet quod scriptum de Romana habemus Ecclesia. Itemque ut per gyrum totius anni natalitia sanctorum uno eodemque die iuxta Martyrologium eiusdem Romanæ Ecclesiæ cum sua sibi convenienti psalmodia seu cantilena venerentur*³. On ne voit pas clairement, par le texte du décret conciliaire, s'il indique que d'autres modifications ont été faites à Rome et si l'on a essayé, par le moyen du concile, d'obtenir une concordance avec la nouvelle revision de l'office opérée à Rome sur ces entrefaites, et qu'on venait justement de recevoir (*juxta exemplar quod scriptum de Romana habemus Ecclesia*).

¹ *Qui (Ceolfridus) præfata gratia plagæ multum tristis præcepit, ut intermisso ritu priore, psalmodiam totam præter Vesperam et Matutinas, sine antiphonis transigerent* (*Hist. abb. Gyrvensium*, ed. Stevenson, p. 323).

² *Cæmentarios qui lapideam sibi ecclesiam iuxta Romanorum quem semper amabat (Benedictus Biscop) facerent, etc.* (*P. L.*, *loc. cit.*, col. 716 c)... *tertio quod ordinem cantandi psallendi atque in ecclesia ministrandi iuxta morem Romanæ institutionis suo monasterio contradidit* (*ibid.*, col. 717 b) : *...Ceolfridus... cum eo... Romam discendi necessaria simul et adorandi gratia adierat* (*ibid.*, col. 718 c).

³ *Conc. Cloveshoe II*, can. 13, 15; Labbe, *Coll. conc.*, t. vi, col. 1577; Hardouin, *loc. cit.*, t. iii, col. 1956; Hefele, *Conc.-Gesch.*, t. iii, 2^e édit., p. 564; Wilkins, *Conc. Magn. Brit.*, t. 1, p. 94.

La liturgie romaine en Allemagne. — Cette Eglise anglo-saxonne, qui se considérait toujours comme la fille préférée de saint Grégoire le Grand et comme la plus fidèle interprète de sa doctrine, devait bientôt porter son esprit et exercer son influence sur le continent, d'abord en Germanie et plus tard dans l'empire franc. Mais avant que les missionnaires anglo-saxons commençassent à travailler dans ces pays, des tentatives pour assurer ou introduire le rite romain avaient été déjà faites en Bavière, c'est-à-dire dans l'Allemagne du Sud-Ouest, non loin de Saint-Gall. Le pape saint Grégoire II, en 716, donna l'ordre à ses légats dans l'Allemagne du Sud, l'évêque Martinien et le prêtre Georges, de veiller à ce que toute église possédât les serviteurs nécessaires pour la célébration des Heures du jour et de l'office de nuit¹. Il existait, dans l'Eglise romaine, comme le texte de cette instruction le montre, une antique ordonnance concernant et la sainte Messe et l'office diurne et nocturne, les leçons ou péripopes, et enfin la prédication. Nous ne pouvons pas être plus affirmatifs, parce que les sources gardent le silence à ce sujet; nous ne pouvons davantage dire si et jusqu'à quel point ces ordres furent exécutés et si leur exécution eut un résultat durable. L'adoption du *Cantus* et de l'*Officium divinum* romains en Allemagne coïncida avec l'établissement ou la résurrection de la vie religieuse dû aux travaux de saint Boniface et de ses compagnons.

¹ *Ut datis nostris scriptis, ita ut cum duce Provinciae deliberetis, quantum... ex quæsitis sacerdotibus atque ministris, quorum canonicam approbaveritis extitisse promotionem, ac recte fidei tenere ac recipere rationem, his sacrificandi et ministrandi sive etiam psallendi ex figura et traditione sanctæ Apostolicæ et Romanæ Sedis Ecclesiæ ordine tradetis (tradatis) potestatem. — Ut loco singularum Ecclesiarum prævidentes, quomodo unusquisque sacerdos seu minister erga Ecclesiam debeat conservare vel qualiter sacra Missarum solemnia, sive cetera diurnarum atque nocturnarum horarum officia, sive etiam lectionem sacrarum librorum novi atque veteris Testamenti ordinabilia prædicamenta studeat observare secundum traditum Apostolicæ Sedis antiquitatis ordinem dispositis (Capit. Greg. II [Schannat-Hartzheim, Concilia Germaniæ, t. 1, p. 35-36; Labbe, Conc., t. VI, col. 1452; P. L., t. LXXXIX, col. 332; Jaffé-Ewald, Regesta Rom. pontif., n. 2153, ad ann. 716]).*

III. L'office dans l'empire franc.

L'introduction du rite romain, plus exactement de la psalmodie romaine et de l'ordonnance romaine de l'office, fut, à en croire les apparences, intimement liée à l'influence que les missionnaires anglais, en particulier saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, exercèrent sur la cour franque, à l'époque de l'établissement de la dynastie carolingienne¹. Le rite et le chant romains étaient la règle prédominante en Angleterre, et, suivant le proverbe, les Anglais devinrent les familiers du siège romain et travaillèrent suivant ses vues².

Saint Boniface. — Quelle que puisse avoir été la conduite de Charles Martel à l'égard de saint Boniface, ce dernier fut tenu en haute estime par ses fils et successeurs, et, lorsque ceux-ci furent en possession du pouvoir, il reçut toute liberté pour la réalisation de ses desseins. Son influence réformatrice se fit partout sentir. A cette même époque commence le mouvement favorisé, sinon créé par le roi Pépin le Bref et ses frères, les fils du Martel, en faveur de la prédominance progressive de la liturgie romaine sur la liturgie alors en vigueur. La marche des événements politiques, qui unirent étroitement la nouvelle dynastie au Siège apostolique, exerça une action efficace dans le même sens. On voit, en effet, que le premier acte positif relatif à l'introduction du chant de Rome dans l'empire franc coïncide avec l'ambassade que le roi Pépin envoya à Rome en octobre 753, et qui eut pour résultat la venue en France du pape Étienne et la consécration solennelle qu'il donna à Saint-Denis aux premiers souverains de la dynastie carolingienne, Pépin et son épouse Bertrade, et leurs fils Charles et Carloman.

¹ Le rite de la Messe romaine ou le *Sacramentarium S. Gregorii*, envoyé par le pape Adrien vers 788, sur le désir de Charlemagne, et enrichi par Alcuin, ne fut mis en circulation que plus tard (cf. notre article sur le Sacrament. gélasien, dans *Histor. Jahrb. der Görresgesellschaft*, 1893, p. 240 sq.).

² *Viros de Britannia id est gente Anglorum, qui maxime familiares Apostolicæ Sedes semper existunt* (*Gesta Abbat. Fontanell.*, dans *Mon. Germ. histor. script.*, t. II, p. 289).